





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-369**

Séance publique du

18 juillet 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160718- lmc194878-DE-1-1
Date de signature : 19/07/2016
Date de réception : mardi 19 juillet 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : EXTENSION DU CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL - AUTORISATION DE
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT ET DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2016**

Le 18 juillet 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 12/07/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Danielle SANTAMARIA à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Jules SUSINI à Madame Charlotte BENON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Hervé GUERRERA, Monsieur Claude MAINA.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction de la Culture

Nomenclature : 7.8
Fonds de concours

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUILLET 2016

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme JOISSAINS Sophie

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : EXTENSION DU CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL - AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT ET DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2016- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le 20 novembre 2013, la Communauté du Pays d'Aix (CPA) a notifié à la Société Publique Locale d'Aménagement du Pays d'Aix Territoires (SPLA) une convention portant sur l'extension et la réorganisation intérieure partielle du Centre Chorégraphique National (CCN) dans le cadre de l'aménagement du Forum Culturel.

Ce projet consiste à effectuer une extension du bâtiment par le biais de la construction d'un hall d'accueil et de rencontres correctement dimensionné à l'échelle de la jauge de la salle (378 spectateurs).

L'architecte retenu par la CPA est Rudy Ricciotti qui en assure la maîtrise d'oeuvre.

Le projet fait actuellement l'objet de révisions, qui rend approximatif son coût estimatif évalué à huit cents mille euros TTC.

Le retrait de l'intérêt communautaire sur cet équipement ayant été voté par la CPA, le Conseil Municipal a approuvé le transfert à la Ville du CCN, par délibération du 28 septembre 2015, et ce, à compter du 31 décembre 2015.

Depuis cette date, l'ensemble des contrats passés par la CPA et relatifs au CCN est transféré à la Ville. La réalisation de cette extension lui incombe donc aujourd'hui et, compte tenu des impératifs de programmation des "Ballets Preljocaj", il conviendrait de les réaliser au plus tôt, soit dès cette année.

Divers financements ont déjà été sollicités, notamment :

- Dans le cadre de l'avenant n°1 2015-01 au Contrat Communautaire approuvé au bureau communautaire du 17 décembre 2015, une ligne concernant les ESPACES CULTURELS figure dans le tableau récapitulatif des opérations inscrites.

Il n'est donc pas nécessaire de solliciter une participation auprès du Conseil de Territoire d'Aix de la Métropole puisque celle-ci a déjà été actée avec un taux de participation de 50%.

- La Ville a également sollicité par délibération DL.2016-254 du 20 juin 2016, dans le cadre des dispositifs du Conseil Départemental, un soutien financier à travers le contrat Départemental pour la réalisation de cette opération,

Compte tenu de l'intérêt culturel et artistique du "Pavillon Noir", la Ville souhaite solliciter une participation financière des autres institutions du Territoire.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Régional, de la DRAC et des Institutions ou Organismes susceptibles de financer ce type d'opération dans la limite autorisée par les textes.

- **AUTORISER** Monsieur Le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de ces aides financières.

DL.2016-369 - EXTENSION DU CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL - AUTORISATION
DE DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT ET DU CONSEIL RÉGIONAL -
EXERCICE 2016-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote
Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»